



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 4 avril 2019

N°2019/20 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU 2018

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 4 avril à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2019

Etaient présents : 18

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Isabelle YEROMONAHOS, Eric KRAEMER, Isabelle GUILA CORNIL, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 3

Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Jean-Michel MORER, Monsieur Stide MARQUEZ à Madame Geneviève LEGUAY, Madame Denise GONON à Madame Francine BERTHAUX.

Absents excusés : 6

Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Emmanuel FONKING, Monsieur Christophe BLONDEL DEBLAGY, Monsieur Ange AMBROSIO, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER.

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/Finances du 21 mars 2019,

ENTENDU l'exposé de Monsieur MORAUX,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190404-2019-020DEL-BF
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif du service eau pour l'année 2018 qui laisse apparaître un résultat cumulé à la clôture de l'exercice avec un excédent d'exploitation de 84 951,08 Euros et un excédent d'investissement de 68 447,21 Euros.

DECIDE, compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 18 585.00 Euros, de laisser l'excédent de d'exploitation, soit 84 951,08 Euros, dans la section d'exploitation,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

